Zeitschrift: Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles

Band: 62 (1937)

Artikel: Les altérations des alliages monétaires du moyen âge

Autor: Jeanprètre, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-88735

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les altérations des alliages monétaires du moyen âge

PAR

J. JEANPRÊTRE

Cette étude sur les altérations de certains alliages monétaires a pour origine un intéressant problème numismatique que je vais résumer aussi brièvement que possible. Il s'agit de deniers du

moyen âge:

Depuis la période carolingienne jusqu'au second tiers du XIII^{me} siècle, on ne connaissait, en France et dans les pays qui ont formé la Suisse romande, que deux sortes de monnaies, les deniers et les demi-deniers ou oboles; ces deux petites monnaies d'argent suffisaient à toutes les transactions, il n'existait ni monnaies de cuivre, ni monnaies d'or. On comptait bien en sous, valant 12 deniers, et en livres, valant 20 sous, mais le sou et la livre n'étaient que des monnaies de compte.

Sous les Carolingiens, les empereurs, seuls possesseurs du droit de monnaie, ont commencé à le concéder à quelques abbés et évêques, puis, à mesure que la puissance féodale se développait, les seigneurs laïques, les grands feudataires, l'ont usurpé. Dans le royaume de Bourgogne, surtout aux derniers temps de son existence, vers la fin du X^{me} siècle, le monnayage est devenu féodal; ce sont les comtes et les évêques, possesseurs de droits comtaux, qui frappent les deniers et perçoivent les revenus de cette fabrication.

Quand les évêques de Genève et Lausanne ont-ils reçu ou usurpé le droit de monnaie, nous l'ignorons; mais on connaît des monnaies épiscopales genevoises du commencement du XI^{me} siècle et quelques deniers lausannois qui paraissent remonter à la même époque. A la mort du dernier roi de Bourgogne, Rodolphe le Fainéant, ses possessions passèrent à l'empereur de Germanie Conrad le Salique qui se fit proclamer roi de Bourgogne en 1033 au monastère de Payerne et l'année suivante à Genève. Les évêques ont conservé leurs droits; on constate cependant qu'à partir de la seconde moitié du XI^{me} siècle les noms des évêques de Genève ne figurent plus sur leurs monnaies; elles deviennent anonymes comme celles des évêques de Lausanne. Les deniers de Genève

portent au droit une croix et la légende Geneva civitas ou Genevas, au revers la tête de saint Pierre et la légende Stus Petrus; les deniers de Lausanne portent au droit un petit temple imité des monnaies carolingiennes de Louis le Pieux avec la légende Lausanna ou Sedes Lausannae, au revers une croix et la légende Moneta et plus tard Civitas equestris ou equestrium. On n'a jamais su pourquoi les évêques de Lausanne avaient adopté ce Civitas equestris, car l'ancienne cité des Equestres n'était pas Lausanne, mais Nyon, ville appartenant au diocèse de Genève. Donc, à partir du XI^{me} siècle, nous n'avons plus à Genève, comme à Lausanne, que des deniers anonymes sans date (ce n'est qu'au XV^{me} siècle qu'on commença à dater les monnaies) et d'un type qui se perpétuera avec quelques variantes plus ou moins importantes jusqu'au XIV^{me} siècle, à Genève la tête de saint Pierre, à Lausanne le petit temple carolingien.

Comment classer ces monnaies et les attribuer avec quelque certitude aux nombreux prélats qui se sont succédé à cette époque sur les sièges épiscopaux des bords du Léman? Voilà le problème en question; il se pose non seulement pour les deniers de Genève et Lausanne, mais pour bien d'autres monnaies épiscopales, par exemple celles de l'Archevêché de Vienne en Dauphiné ornées

du chef de saint Maurice.

Ce problème n'a été résolu jusqu'à présent que très approximativement par la comparaison des modifications successives apportées au type primitif, par l'étude du style des lettres et quelquefois par la rencontre dans une même trouvaille de monnaies anonymes et de monnaies signées comtales ou royales. Mais ce dernier cas s'est très rarement produit; à cette époque les monnaies épiscopales ne sortaient guère de leur diocèse, les deniers des rois de France ou des comtes de Savoie n'arrivaient pas jusqu'à nous et ceux des évêchés voisins offraient la même incertitude. Il fallait trouver autre chose, et voici la solution à laquelle je me suis attelé depuis plusieurs années:

D'abord rechercher dans les documents contemporains publiés à ce jour des indications sur la teneur en argent ou titre probable des deniers, puis analyser les monnaies de Genève et Lausanne pour les classer d'après leur titre. On sait en effet que, depuis la fin du XI^{me} siècle, la valeur argent des deniers royaux de France a été constamment en diminuant pour n'être plus au XIV^{me} siècle que du bas billon et les monnaies féodales ont toutes suivi plus

ou moins rapidement la même dépréciation.

Les rois de France ont laissé des ordonnances de frappe qui renseignent assez exactement sur le poids et le titre de leurs émissions; les ordonnances féodales antérieures au XV^{me} siècle qui nous ont été conservées sont plus rares, on ne connaît pour la monnaie de Lausanne que celles de 1216, 1316, 1396, pour Genève une seule en l'an 1300. Mais il existe heureusement d'autres documents utiles; ce sont les contrats dans lesquels, en prévision d'une

dévaluation possible du denier, les parties contractantes fixaient sa valeur en argent fin. On trouve par exemple dans une charte du XII^{me} siècle la stipulation suivante: « ... et si la monnaie vient à changer, que la dite somme soit payée à la valeur qu'elle a présentement, soit 30 sous au marc d'argent. » Le marc était un poids correspondant aux ²/₈ de l'ancienne livre soit 244,7 g.; 30 sous, à 12 deniers par sou, font 360 deniers; donc à la date indiquée par la charte il y avait 244,7 g. d'argent fin dans 360 deniers ou 680 mg. par denier.

Les stipulations de ce genre ne sont pas très fréquentes; il faut dépouiller des milliers de chartes pour en trouver quelques-unes ou pour rencontrer des équivalences à des monnaies de titre connu; c'est une œuvre de patience qui ne manque pas d'attrait. Pour la monnaie du diocèse de Lausanne qui nous intéresse particulièrement, puisqu'il s'étendait des rives du Léman et des frontières du Valais jusqu'au Jura bernois et comprenait le pays neuchâtelois, on trouve ainsi que le denier contenait 780 mg. d'argent en 1146, 550 mg. en 1168, 410 mg. en 1215, 276 mg. en 1316, 143 mg. en 1396. Les poids des deniers varient moins, de 1,2 à 0,8 g. Voilà pour les documents.

Quant au dosage de l'argent dans ces monnaies, il est des plus simples, il suffit de couper 30 à 40 mg. de la pièce à analyser, de manière à l'endommager le moins possible et à lui conserver son caractère de témoin. Cette petite parcelle de métal est dissoute dans un peu d'acide nitrique et la solution allongée de 15 à 20 cm³ d'eau est titrée au sulfocyanure très dilué à l'aide d'une burette permettant d'apprécier le centième de cm³.

En théorie, rien de plus facile; avec des mélanges d'argent fin et de cuivre pur, on obtient ainsi des résultats concordants à $^{5}/_{1000}$ près, ce qui est tout à fait suffisant pour notre but; mais lorsqu'on s'attaque aux deniers du moyen âge, les résultats sont souvent moins satisfaisants.

Déjà à la fin du siècle passé, un numismate genevois, le Dr Ladé, qui avait entrepris l'étude d'un trésor de deniers du XI^{me} siècle découvert au Salève, s'était adressé à des chimistes pour connaître le titre de ces monnaies et avait reçu pour des pièces d'apparence identiques des résultats si divergents qu'il ne cacha pas dans son mémoire la petite estime en laquelle il tenait et la chimie et les chimistes. Les quelques expériences que j'ai faites permettent d'éclairer partiellement ce mystère et de réhabiliter mes confrères du XIXme siècle. En essayant un petit denier lausannois d'après la méthode décrite plus haut, j'obtins un résultat qui ne cadrait pas avec ce qu'on pouvait supposer pour des deniers de ce type; je fis un second essai en coupant plus avant au même endroit, et au lieu de 506/1000 j'en trouvai 440/1000; un troisième essai opéré au cœur de la pièce et en limant la surface me donna 400/1000, soit une différence de 100/1000 avec le premier dosage. Bien que la pièce parût d'assez bonne conservation, le métal prélevé sur la tranche

était dur, cassant et s'effritait sous les ciseaux; à l'intérieur il était plus consistant.

Une série d'analyses faites à double, dans les mêmes conditions, sur des pièces du XIII^{me} siècle dont le métal était plus tendre et non friable, donna des résultats normaux ne différant pas entre eux de plus de 10/1000. Les divergences notables ne se reproduisirent qu'avec les deniers de métal dur et friable, quelle que soit leur teneur en argent, et je remarquai que ces pièces rendaient toujours un son mat, tandis que celles qui se comportaient normalement à l'analyse avaient un son métallique pur; remarque utile permettant d'éliminer d'avance, ou de traiter de façon spéciale, les monnaies dont la pureté du son laissait à désirer. Après de telles expériences, il était facile de se représenter comment une petite pièce d'argent, ne pesant guère plus d'un gramme, analysée successivement par deux chimistes, selon les règles de l'art, pouvait donner des résultats tout à fait déconcertants, et cela d'autant plus aisément que les collectionneurs ne confiaient généralement pas aux chimistes les meilleures pièces de leurs séries, mais des exemplaires usés ou ébréchés.

Il était impossible d'attribuer ce curieux phénomène à la mauvaise qualité du métal utilisé pour la frappe, car dans une même émission on rencontre des pièces bonnes et d'autres altérées, et cela aussi bien dans les deniers du XIme siècle que dans ceux du XII^{me} ou du XIII^{me}. Heureusement qu'un bon physicien, spécialement versé dans les questions de métallographie, s'est trouvé à point nommé pour venir en aide au chimiste; on va lire le résultat de ses recherches.

Manuscrit recu le 16 février 1937. Dernières épreuves corrigées le 28 juillet 1937.